

Figeac, le 11 avril 2026

Objet : présentation délégués Défenseur des Droits

Madame, Monsieur le Maire,

À l'occasion de votre récente élection, nous souhaitons vous présenter le rôle et les missions des délégués du Défenseur des droits dans le Lot. Ces acteurs de proximité, sont nommés pour représenter le Défenseur des droits, autorité administrative indépendante régie par la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011, dont l'objectif est de veiller au respect des droits et liberté.

Les délégués du Défenseur des droits agissent dans ce sens, en recevant dans leurs permanences, gratuitement et en toute indépendance les personnes qui les saisissent. Leurs compétences s'étendent à 5 domaines (défense des droits des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, déontologie des forces de l'ordre et e sécurité, et orientation vers les services du siège des lanceurs d'alerte). Ces sujets relevant pour partie de vos pouvoirs en tant que maire, nous pouvons être amenés à vous solliciter lorsque nous sommes saisis, afin de vous proposer un règlement amiable avec les usagers.

Nos fonctions se déclinent selon les modalités suivantes:

### **1. Accueil et information**

Acteurs du service public et tenus à la confidentialité, les délégués informent les habitants sur leurs droits et les orientent vers les bonnes démarches ou services.

### **2. Médiation et facilitation des échanges**

Les délégués interviennent en tant que médiateurs neutres et impartiaux pour aider à résoudre les différends entre les citoyens et les administrations ou services publics et dans les 4 autres champs de compétences précédemment cités. Leur rôle est de rétablir le dialogue, de clarifier les situations et de proposer des solutions amiables, sans pouvoir de décision. Ils ne se substituent pas aux instances judiciaires ou administratives, mais cherchent à désamorcer les conflits en amont.

### **3. Sensibilisation et promotion des droits**

Ils organisent ou participent à des actions locales pour promouvoir l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, en collaboration avec les acteurs locaux (mairies, associations, etc.).

### **Pourquoi solliciter un délégué ?**

En tant qu'élu nouvellement en fonction, vous pouvez faire appel à un délégué pour :

- Relayer une difficulté rencontrée par un administrateur ou un habitant ;
- Obtenir un appui pour la mise en place d'actions en faveur de l'accès aux droits ;

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

- Faciliter la résolution de litiges entre vos administrés et les services publics.

### **Comment les contacter ?**

Les deux Délégués présents sur le département sont :

- Gérard Cassel (Permanences à Cahors et Gourdon) [gerard.cassel@defenseurdesdroits.fr](mailto:gerard.cassel@defenseurdesdroits.fr)
- Florence Lacaze (Permanences à Figeac, Gramat et Biars)  
[florence.lacaze@defenseursdesdroits.fr](mailto:florence.lacaze@defenseursdesdroits.fr)

Vous trouverez plus d'information sur le site du Défenseur des droits ([www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr))

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour toutes questions complémentaires.

Respectueusement

**Gérard Cassel**

**Florence Lacaze**